

Les OCE de plusieurs autres pays de l'OCDE, par exemple la France, l'Allemagne, l'Italie et le Japon, appliquent les lignes directrices du *Consensus* seulement lorsqu'ils appuient le crédit à l'exportation pour le compte de leurs gouvernements. Il y a donc une distinction entre les crédits qui sont appuyés selon les modalités du marché et ceux qui le sont en vertu du *Consensus*. Par conséquent, des organisations privées comme la COFACE en France et Hermes en Allemagne ont à la fois un compte au nom de leur gouvernement, qu'ils gèrent conformément au *Consensus* et leur compte propre, qui est régi par les conditions du marché.

Certains pays de l'OCDE ont pris le parti d'assujettir seulement certains organismes aux lignes directrices du *Consensus* et d'en exclure les autres. Aux États-Unis par exemple, seule la Eximbank se conforme à la discipline imposée par le *Consensus*, alors que l'OPIC ne le fait pas. De même, l'Allemagne produit des rapports sur l'appui accordé par Hermes, mais s'en abstient dans le cas des activités du *Kreditanstalt für Wiederaufbau* (KfW). Tandis qu'ils ne se conforment pas à la discipline du *Consensus*, tant l'OPIC que le KfW bénéficient d'une manière ou d'une autre du soutien financier de leurs gouvernements respectifs.

Certains membres de l'OCDE souhaitent que l'ensemble des activités des OCE se conforme à la discipline imposée par le *Consensus*. Ces pays remettent en question l'idée qu'un OCE puisse gérer son propre compte selon les modalités du marché et un compte public selon les exigences du *Consensus*. Ils soutiennent que le statut d'organisme public devrait automatiquement entraîner son adhésion aux lignes directrices du *Consensus* pour l'ensemble de ses opérations. Un tel argument n'est point convaincant par rapport à la SEE, laquelle est financièrement autonome depuis sa création, exception faite d'une année d'opérations.

Le groupe de *Consensus* de l'OCDE est aussi divisé entre les OCE qui se considèrent comme des prêteurs-cautions en dernier ressort et ceux dont les opérations se font en conjonction ou en concurrence avec le capital financier privé. Selon le premier groupe, la concurrence n'est nécessaire qu'entre les OCE. Dans cette conception, ceux-ci représentent « le marché » dont ils définissent les modalités. Par conséquent, si les OCE de l'OCDE fonctionnaient selon un ensemble de règles strictes, les exportateurs de l'OCDE seraient traités sur un pied d'égalité.

La Eximbank (dont le financement dépend des crédits annuels alloués par le Congrès américain) est fortement influencée par la mentalité de « prêteur-caution en dernier ressort » et elle appuie le principe d'une obsolescence planifiée à long terme (c.-à-d. qu'elle estime que les sources de capitaux privées rendront superflu à un certain moment l'appui public au financement du commerce). Les États-Unis poursuivent également leur politique de « rattrapage » avec les autres membres de l'OCDE et par conséquent oeuvrent pour doter les lignes directrices du *Consensus* de la plus grande transparence et de la plus grande prévisibilité possibles. Cela signifie que les États-Unis s'opposent fermement à ce que les OCE soient orientés vers le marché. Ce que les États-Unis voudraient, c'est de voir les OCE axés sur le marché se retirer tout simplement du domaine des crédits à l'exportation pour faire place à l'entreprise privée.